

seront forcés de voter en faveur de ce nouveau drapeau de crainte que, si cette question est battue, le gouvernement Pearson déclenche une élection. J'espère que vous utiliserez votre vote et votre influence pour que nous gardions notre drapeau actuel, le pavillon rouge.

Puis j'ai reçu de Winnipeg une photographie montrant le tribunal de la citoyenneté en session dans cette ville. La photo représente une cérémonie d'assermentation de nouveaux Canadiens, tenue le 4 mars 1964. A l'arrière-plan, on peut voir sur le mur deux pavillons rouges disposés en forme de V. Au sommet du V apparaissent les armoiries du Canada. On distingue Sa Majesté la reine au-dessous de cette image. Voilà une autre question qui crée de la désunion au Canada.

**M. Caron:** Pourquoi ne parlez-vous pas de l'amendement?

**M. MacEwan:** Retournez à Hull!

**M. Mandziuk:** Levez-vous quand vous voulez parler.

**M. McBain:** Je voudrais maintenant parler d'un télégramme porté à l'attention du premier ministre. Ce télégramme provient de la Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers, et il est incorporé à une lettre qui se lit comme il suit:

Monsieur,

Je porte respectueusement à votre attention la résolution suivante:

Attendu que la section 97, de St. Thomas (Ontario), de la Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers, appuie vigoureusement par les présentes le pavillon rouge du Canada comme drapeau national du Canada et que notre section n'acceptera aucun autre drapeau ni aucun autre modèle comme drapeau national.

Nous avons adopté à l'unanimité la présente résolution de notre section locale, le 13<sup>e</sup> jour de mai 1964.

Cette lettre était signée par le président et par le secrétaire.

Nous avons eu il y a quelques semaines l'occasion de voir le drapeau de chacun des pays du Commonwealth, alors que leurs représentants s'étaient réunis dans l'immeuble de l'Ouest. Je les avais vus plusieurs fois et j'ai constaté avec beaucoup d'intérêt—comme d'ailleurs j'en suis sûr les autres honorables députés de la Chambre—que six des pays du Commonwealth avaient incorporé l'Union Jack dans leur drapeau. Je veux parler du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud. Un jour, alors que je me tenais à l'extérieur de l'immeuble de l'Ouest, un touriste s'approcha; je lui demandai de me montrer le drapeau qu'il préférerait. Je ne sais d'où il venait et je ne lui pas demandé. J'ignore s'il demeurait aux États-Unis ou au Canada, mais il choisit notre pavillon actuel.

Après avoir exprimé ces opinions, et afin de satisfaire mes honorables amis du côté opposé, je citerai quelques lettres que j'ai reçues de personnes voulant un drapeau autre que le pavillon rouge. J'espère que l'on n'invoquera pas le Règlement lorsque je ferai allusion à ces lettres. Voici un extrait de l'une d'elle:

Aujourd'hui, notre pays connaît des jours difficiles à cause des séparatistes fanatiques du Québec qui sont les premiers à tirer avantage de la détermination acharnée de ces anglophiles qui désirent retenir l'Union Jack sur notre drapeau. Un emblème réellement canadien, tel que la feuille d'érable, devrait être le seul à paraître sur notre drapeau; il créerait une plus grande unité par tout le Canada et servirait à abolir le canadianisme à trait d'union que nous connaissons actuellement. Nous devrions tous être fiers de nous considérer comme Canadiens d'abord, et si nous devons encore déployer l'Union Jack, nous pourrions le considérer comme un drapeau du Commonwealth. Je ne puis comprendre comment ceux qui se prétendent Canadiens pourraient se contenter d'autre chose que d'un drapeau canadien réellement distinctif, sans symbole étranger, d'origine britannique, française ou autre.

Nous habitons un pays magnifique. Alors unissons-nous derrière un symbole dont nous pouvons tous être fiers et que nous pouvons tous aimer, quelle que soit notre origine ethnique. Soyons tous des Canadiens d'abord, et plaçons le Canada avant la Grande-Bretagne, la France ou tout autre pays du globe.

(Texte)

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'amendement qui est soumis à la Chambre consiste à déférer le rapport au comité en vue de discuter d'un sujet bien spécial, à savoir la tenue d'un plébiscite.

Or, le député qui a maintenant la parole parle de toutes sortes d'autres choses à l'exception de l'amendement. Étant données les remarques très judicieuses que vous avez faites tout à l'heure, à l'effet qu'on devrait s'en tenir au sujet de l'amendement, je me demande s'il ne serait pas bon que l'honorable député revienne au sujet de l'amendement même et, encore mieux, étant donné que l'amendement a été présenté par son propre parti, ne serait-il pas préférable qu'il soit mis aux voix tout de suite?

A toute éventualité, je crois que les remarques de l'honorable député ne cadrent pas avec le sujet à l'étude, car il est en train de lire les lettres qu'il a reçues. Nous en avons tous reçu des lettres, nous aussi, traitant de la question du drapeau, mais si on se met à toutes les lire, on n'en finira jamais.

En conséquence, je vous demanderais de rappeler l'honorable député à l'ordre afin d'en finir le plus vite possible.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, il semble étrange d'entendre l'honorable député de Lapointe invoquer le Règlement au sujet de la pertinence